

# Dossier de concertation

Projet de parc agri-voltaïque

Commune de LUSANGER

*Mise à disposition : du 12 mars au 02 avril 2021*



**ABO**  
**WIND**  
**SOLAR**

## Table des matières

La concertation préalable .....	2
Objet de la concertation préalable.....	2
Durée de la concertation préalable .....	2
Modalités de la concertation préalable .....	2
Pendant toute la durée de la concertation .....	2
A l'issue de la concertation .....	2
A propos d'ABO Wind.....	3
ABO Wind dans le monde.....	3
Indépendance et solidité financière .....	3
ABO Wind en France .....	4
Notre métier.....	4
Un projet concerté et adapté .....	5
Une équipe de spécialistes.....	5
Contexte de la filière photovoltaïque.....	6
Les objectifs.....	6
Puissance raccordée en France.....	6
L'énergie solaire .....	7
Principe de fonctionnement.....	7
Une énergie aux multiples atouts .....	8
Le projet de Lusanger.....	9
Objectifs et caractéristiques principales du projet .....	9
Le choix du site .....	9
La localisation du projet.....	10
L'implantation envisagée .....	11
Le planning prévisionnel.....	12
Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement.....	13
L'étude d'impact .....	13
Premiers résultats des études menées.....	13
Solutions alternatives envisagées .....	23
Mesures d'évitement, réduction et compensation .....	23
Annexe –    Registre des observations.....	26

## La concertation préalable

### Objet de la concertation préalable

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe un projet photovoltaïque d'une surface de 20 hectares environ pour une puissance totale d'environ 12 MWc.

La **commune de Lusanger** correspond au territoire concerné par ce projet. Son développement fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind, c'est-à-dire volontaire.

Cette procédure a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet; l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement; et la mention des solutions alternatives envisagées présentés dans le présent dossier de concertation, conformément à l'article R.121-20 du code de l'environnement.

### Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera du **12 mars au 02 avril 2021 inclus**.

### Modalités de la concertation préalable

#### Pendant toute la durée de la concertation

Le présent dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Lusanger pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public

Une **permanence d'information** organisée par ABO Wind aura lieu le **vendredi 02 avril de 09h30 à 16h00 en mairie**.

- Dans sa version électronique téléchargeable sur la **page internet** du projet :

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Lusanger (annexe du présent dossier)
- par correspondance à l'adresse suivante :  
ABO Wind – 2 rue du Libre Echange - CS95893 – 31506 TOULOUSE cedex 5
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [gaston.bileitczuk@abo-wind.fr](mailto:gaston.bileitczuk@abo-wind.fr)
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/lusanger.html>

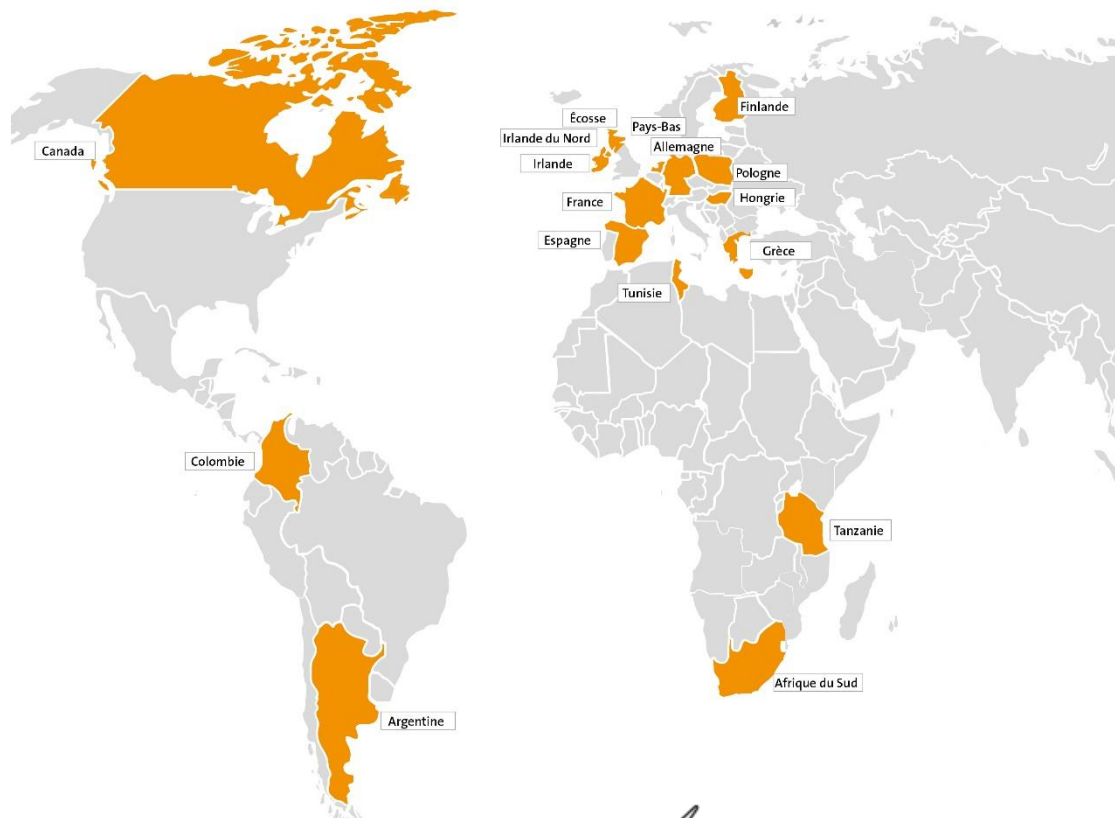
#### A l'issue de la concertation

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les observations formulées. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Lusanger ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront prises pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

## A propos d'ABO Wind

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

### ABO Wind dans le monde



700 collaborateurs



1,9 GW raccordés  
12 GW en développement

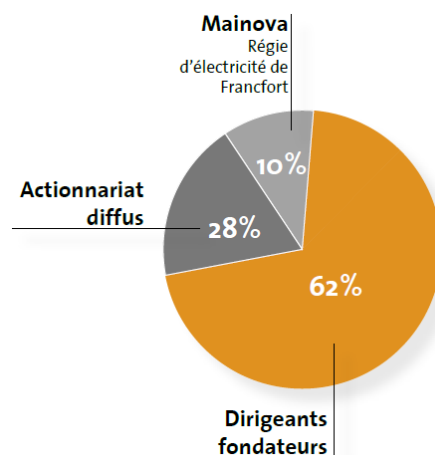
### Indépendance et solidité financière

Le Groupe est **indépendant** vis à vis :

- Des constructeurs
- De tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le Groupe se développe sur **fonds propres**.

Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



## ABO Wind en France



En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de **120 personnes** et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder **339 MW pour alimenter 330 000 personnes avec de l'électricité propre**

**42 MW** supplémentaires sont en cours de construction.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de **1 gigawatt** de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.

## Notre métier

Forte d'une expérience de plus de 20 ans, ABO Wind propose une prestation complète et à la pointe de réalisation de parcs renouvelables « **clés en main** », c'est-à-dire du développement du projet jusqu'à l'exploitation technique et administrative du parc et son démantèlement, en passant par la construction et le montage financier.



## Un projet concerté et adapté

La communication et l'information sont la clé pour respecter les enjeux du territoire. La concertation se matérialise par le partage de l'information et le soutien des acteurs au niveau local et tout au long de la vie du projet.

## Une équipe de spécialistes

Parce que le photovoltaïque est une énergie de territoire, ABO Wind propose un développement **respectueux des enjeux locaux**. Chaque service, en concertation, apporte sa vision stratégique au projet pour qu'il respecte les exigences techniques, sociales et économiques.

Un développement poussé et précis permettra d'aboutir sur une construction sécurisée et de qualité. Notre objectif : une **production optimale**.



# Contexte de la filière photovoltaïque

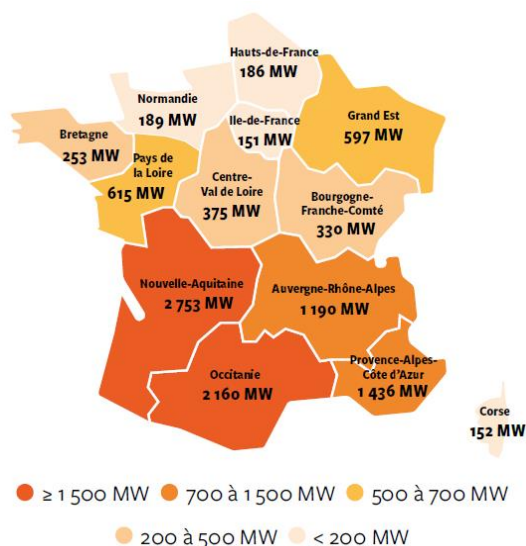
## Les objectifs

L'accord de Paris de 2015 a fixé l'objectif majeur de contenir le réchauffement planétaire en dessous des 2 °C, voire 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Afin d'y parvenir, une **transition** vers un **approvisionnement énergétique durable** fondé sur les **énergies renouvelables** est indispensable.

Les **objectifs nationaux de transition énergétique** sont fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte : la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 40% de la production d'électricité, ou 32% de la consommation énergétique à l'horizon 2030.

## Puissance raccordée en France

Au niveau régional au 31 décembre 2020 :



Au niveau national au 31 décembre 2020 :

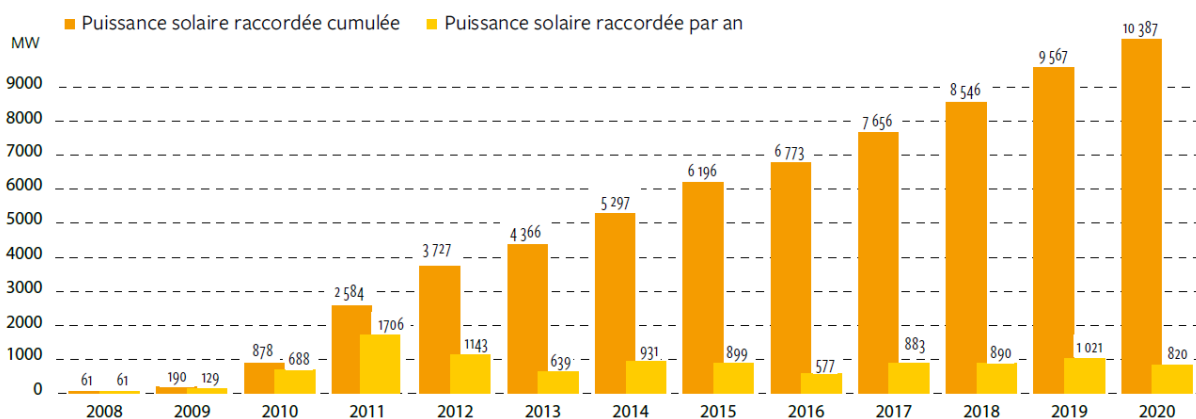
**10 387 MW** étaient raccordés.

**2,8 %** de l'électricité consommée était couverte par le solaire.

L'objectif national de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie est d'atteindre **entre 35 100 et 44 000 MW** d'installations photovoltaïques raccordées à l'horizon 2028.

(Source : RTE, 02/2021)

Evolution de la puissance raccordée :



**ABO Wind participe activement à la réalisation de ces objectifs.**

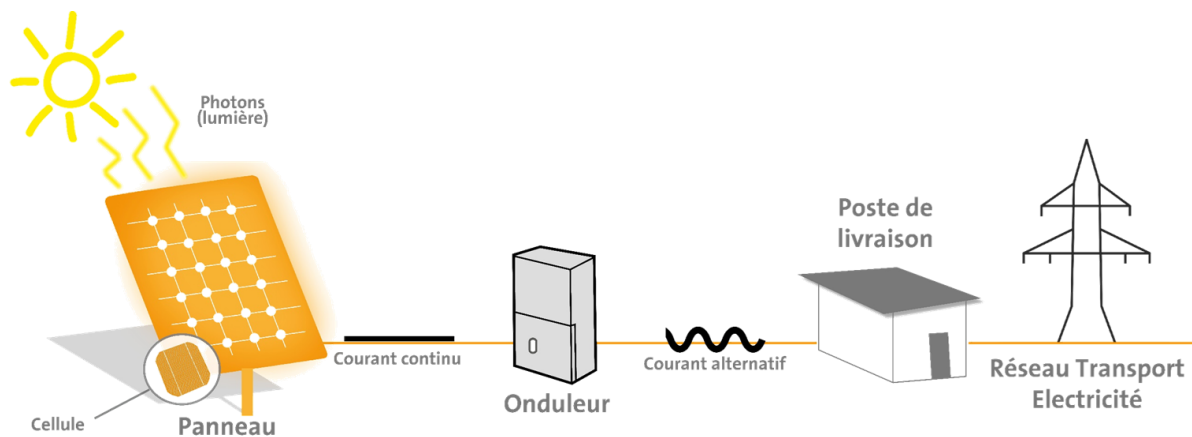
# L'énergie solaire

## Principe de fonctionnement

L'énergie solaire photovoltaïque est une forme d'énergie renouvelable permettant de produire, grâce à une cellule photovoltaïque, de l'électricité par transformation d'une partie du rayonnement solaire en courant électrique continu.

Plusieurs cellules sont reliées entre elles sur un module (ou panneau) solaire photovoltaïque, qui lui-même est regroupé avec d'autres pour former des tables de modules.

Après transformation du courant continu en courant alternatif par un onduleur, des transformateurs élèvent la tension électrique pour que celle-ci atteigne les critères d'injection dans le réseau. Les câblages en courant alternatif transportent alors le courant jusqu'aux compteurs (postes de livraison) qui mesurent l'électricité envoyée sur le réseau extérieur.



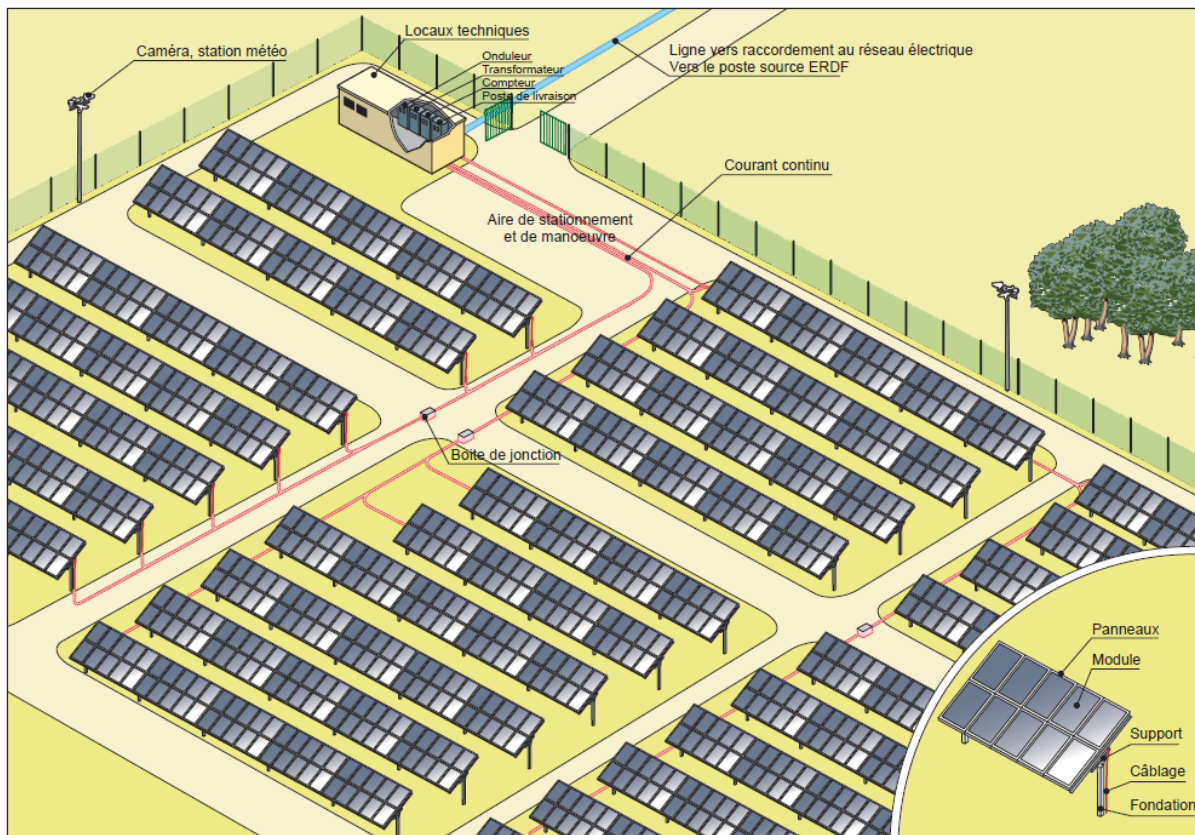
L'implantation de centrales au sol permet un choix de l'orientation, de l'inclinaison et de l'espacement entre les rangées de modules qui assurent la meilleure productivité.



© ABO Wind – Table de modules - Parc photovoltaïque de Malborn en Allemagne



Voici le schéma de principe d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public :



Source : Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol – MEDDTL, avril 2011

## Une énergie aux multiples atouts

Une fois installé, un panneau photovoltaïque utilise l'énergie du soleil pour produire de l'électricité. Cette ressource inépuisable permet la production d'énergie propre à travers une technologie sûre et fiable. La maintenance et l'installation des modules sont faciles, et le photovoltaïque se recycle. PV CYCLE France est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux solaires photovoltaïques et bénéficie d'une longue expérience sur le sujet. Selon lui, le taux de valorisation pour un module photovoltaïque à base de silicium cristallin avec cadre en aluminium est de **94.7%** aujourd'hui.

D'autres avantages peuvent être listés :

- Production d'électricité en zones rurales isolées
- Valorisation écologique de terrains
- Création d'emplois
- Revenus fonciers locaux
- Amélioration de la sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Synergie avec une activité agricole.

# Le projet de Lusanger

## Objectifs et caractéristiques principales du projet

### Le choix du site

La commune de Lusanger et les communes limitrophes, situées dans un milieu rural, ont fait l'objet d'une analyse multicritères de la part d'ABO Wind pour détecter les potentiels de production d'électricité d'origine éolienne et photovoltaïque dans un contexte de maintien de l'activité agricole.

La zone d'étude initiale du projet de parc agri-voltaïque de Lusanger est située à environ 1.5 kms, au sud-ouest de la commune, lieu-dit « Bois Fleury », dans un secteur de grandes parcelles agricoles de prairies de fauche. Elle est encadrée par un couvert végétal homogène d'arbres et de haies arbustives, et se trouve à proximité des axes de communication et du parc éolien de Derval.

Le site est accessible, pour tout type de véhicule, depuis la D39 puis par une route communale.



*Situation du site d'étude – 2020 © NCA.*

**Le propriétaire exploitant de la zone d'implantation finale, cherche d'autres modes de productions agricoles et rurales plus pertinentes par rapport au contexte actuel et futur du secteur. Dans cette optique, un complément d'activité solaire photovoltaïque a été envisagé en vue d'une reconversion vers une activité agricole viable à long terme.**

La commune de Lusanger est à ce jour assujettie au *Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 28/02/2008*.

*Selon le zonage du PLU, en zone agricole, « sont admises les installations et constructions qui ne sont pas de nature à compromettre la vocation de la zone et sous réserves de l'existence d'équipements adaptés à leurs besoins, ainsi que les constructions ou installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. »*

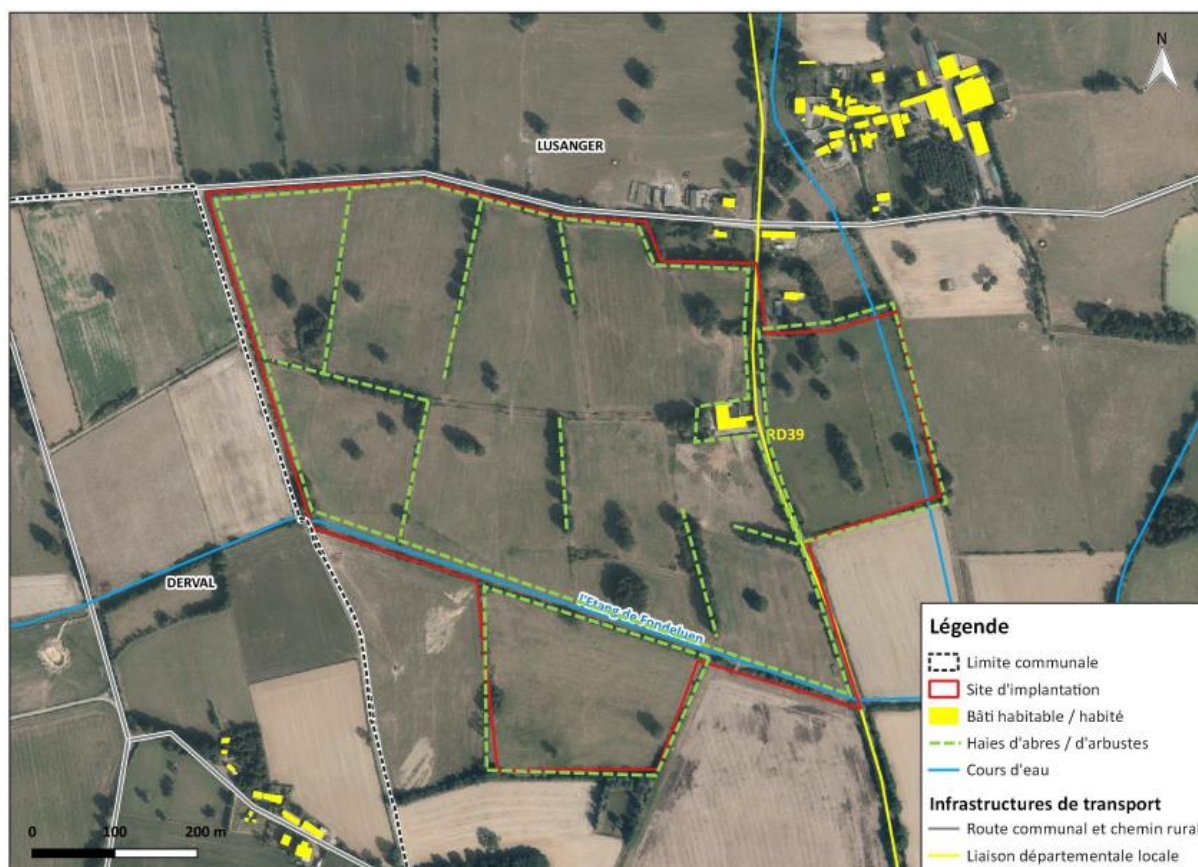
Le projet de parc agri-voltaïque correspond à un équipement d'intérêt collectif (arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes du 23/10/2015 – Arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 13/10/2015) et maintiendra une activité agricole permanente sur site.

**Ainsi, le projet de parc agri-voltaïque de Lusanger pourrait obtenir un permis de construire.**

### La localisation du projet

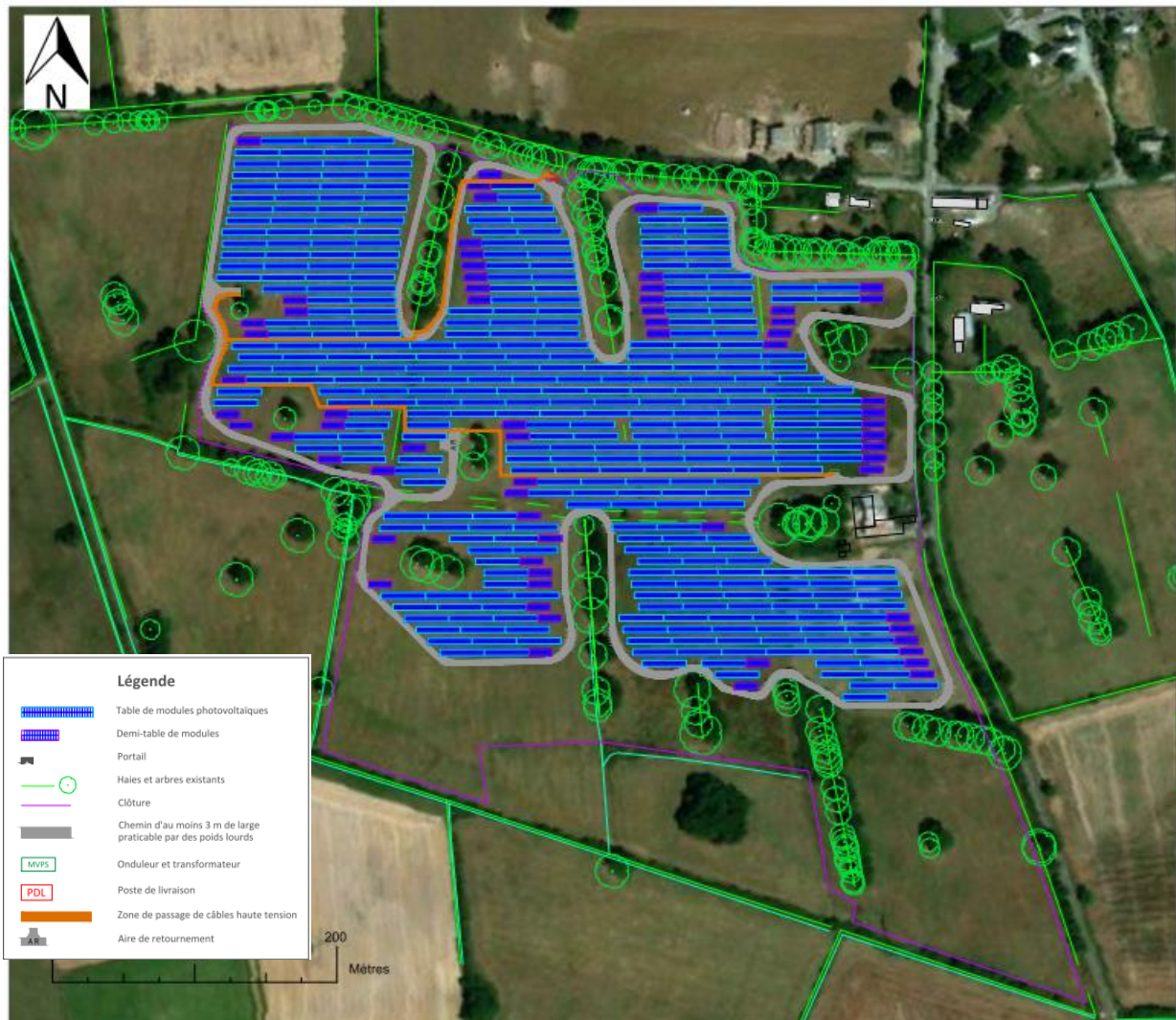
L'intégralité du site a été consacrée à l'agriculture et plus précisément à la récolte du fourrage (prairies de fauche). Aucune activité d'élevage n'est désormais en place sur les parcelles d'implantation. De nombreuses haies bocagères délimitent ces dernières entre elles et vis-à-vis des routes départementale et communale.

Quelques habitations sont à proximité aux lieux-dits La Guillaumière et Le Perray.



Localisation du parcellaire © NCA

## L'implantation envisagée



Plan d'implantation envisagé © ABO Wind

**Surface du site d'implantation :** 20.5 hectares environ

**Nombre de modules :** 21 708 modules environ

**Technologie envisagée :** module bifacial haute puissance

**Structure porteuse :** fixe, avec des pieux battus ou vissés – Pas de fondation béton.

**Puissance du parc :** 12 MWc environ

**Espace inter rangées :** 3,80 mètres

**Estimation de la production électrique annuelle :** 14 610 MWh environ, soit l'équivalent de plus de 6570 personnes ou 3243 foyers alimentés en électricité renouvelable (tous types de logements et chauffages confondus)

\* Le montant de l'investissement d'un projet varie en fonction de ses caractéristiques. Dans le prix global d'un système photovoltaïque, il faut prendre en compte :

- Les frais liés au développement, dont les études
- Le coût du matériel et de son installation (plus de 75% de l'investissement total, dont presque 50% pour les modules seuls)
- Le coût de raccordement au réseau
- Les coûts financiers

Le plan d'implantation et les données présentées ci-dessus prennent en compte les résultats des diverses études qui ont été menées sur site et les avis formulés par les administrations et gestionnaires de réseaux consultés.

**A ce stade du projet, ce plan n'est pas définitif. Il sera arrêté à l'issue de la concertation préalable et de la finalisation de l'étude d'impact.**

### Le planning prévisionnel



## Aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement

### L'étude d'impact

#### Définition :

L'étude d'impact sur l'environnement est une étude préalable à la mise en œuvre de projets, plans et programmes qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale, visant à éclairer tout à la fois le porteur de projet et l'administration, sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et garantir la participation du public. Elle doit rendre compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement du projet et permet d'analyser et de justifier les choix retenus au regard des enjeux identifiés sur le territoire concerné.

Source et accès aux textes de loi : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr).

Les parcs photovoltaïques au sol d'une puissance crête supérieure ou égale à 250 kWc sont soumis à étude d'impact. Le projet de parc agrivoltaïque de Lusanger, d'une puissance crête d'environ 12 MWc, entre dans ce cadre.

Une étude d'impact, qui relève de la responsabilité du maître d'ouvrage, est donc en cours de réalisation sur le site. Elle se déroule en deux temps :

1. **L'analyse de l'état initial** : études sur l'environnement physique, naturel, paysager et humain du territoire d'accueil du projet ;
2. **L'évaluation des incidences potentielles** : identification des effets possibles du futur parc solaire sur l'environnement afin de l'intégrer au mieux au site.

A ce stade, le diagnostic de l'état initial (avant le projet) a été réalisé et l'analyse des incidences est en cours. Les résultats permettront notamment de justifier le projet final retenu et de définir, si nécessaire, des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts potentiels ou avérés sur l'environnement du projet.

#### Premiers résultats des études menées

L'étude d'impact comporte un volet écologique, paysager et agricole. Pour garantir son objectivité, les études spécialisées sont réalisées par des bureaux d'études ou des experts indépendants.

Les bureaux d'études et experts mandatés pour réaliser les études sont :

Domaine d'expertise	Bureau d'Etudes	Intervenants	Lancement des études
Faune terrestre, avifaune et chiroptères	CERA	Noëlle DAVIAU Loïc MECHIN	02/2020

Flore, habitats naturels et inventaire zones humides	CERA	Benoît ROCHELET Luc RICHARD	03/2020
Paysage, patrimoine et photomontages	NCA	Lucille BOREL	08/2020
Etude Préalable agricole	CETIAC	Margot VANRENTERGHEM	08/2020
Etude d'impact sur l'environnement	NCA	Lucille BOREL	08/2020

Les principaux résultats des études menées sont présentés ci-dessous.

## L'étude « paysage et patrimoine »

L'étude « paysage et patrimoine » a démarré au mois d'août 2020. Les résultats de cette étude seront présentés dans l'étude d'impact environnemental.

Conformément au Guide de l'étude d'impact – Installations photovoltaïques au sol (MEDDTL, avril 2011) :

*Les installations photovoltaïques sont perçues dans le paysage par diverses caractéristiques qui sont à considérer dans l'aménagement d'un nouveau paysage :*

- *L'emprise des installations ;*
- *La géométrie, la taille, la hauteur, la densité, la couleur et la brillance des modules ;*
- *L'implantation des panneaux par rapport à la topographie du site (plaines, pentes vallonnées) et à l'occupation du sol (terres agricoles, espaces boisés, végétation naturelle) ;*
- *Les dépendances de l'installation (voies d'accès, clôture, bâtiment de l'onduleur, etc.).*

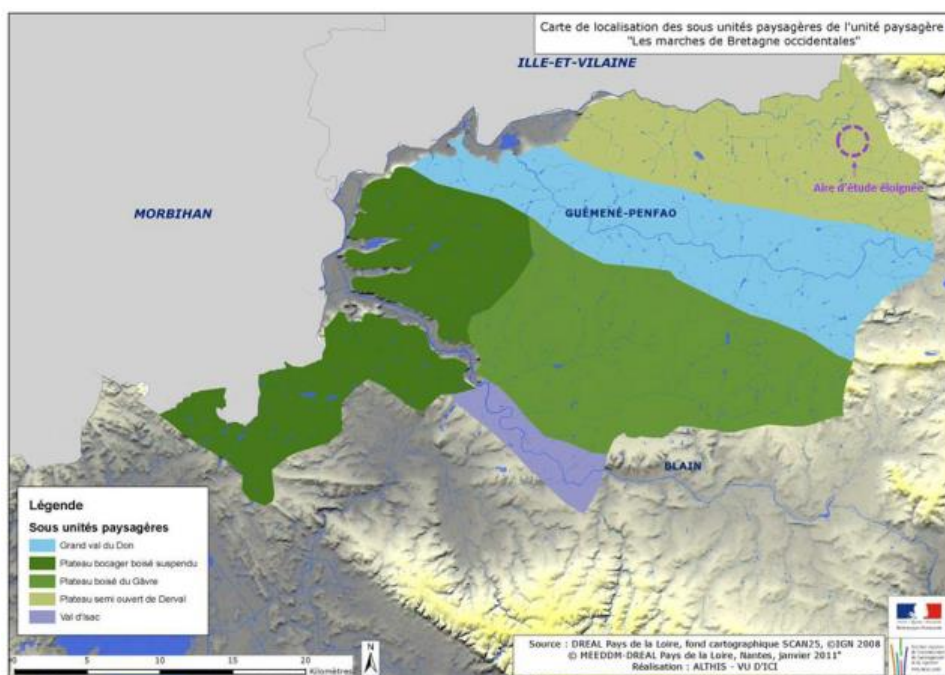
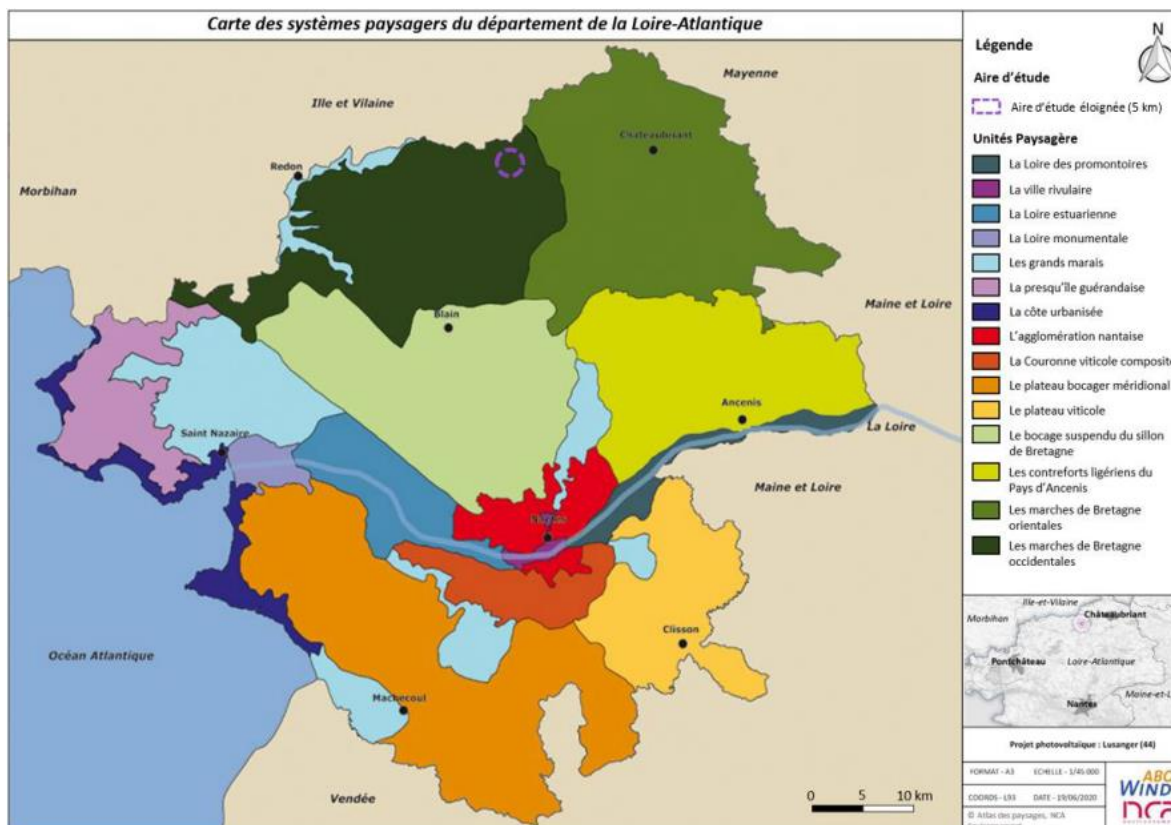
Ainsi, l'analyse, encore en cours, se positionnera sur 3 échelles :

- Une aire d'étude éloignée (rayon de 5 kms)
- Une aire d'étude rapprochée (rayon de 500 à 800 m).
- Le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières
- Le site d'étude circonscrit dans ses limites foncières

Le site de projet se trouve dans le bassin versant de la Vilaine, le ruisseau le plus proche est le ruisseau de l'Étang de Fondeluen, qui traverse la partie sud du site et le Cône, localisé à environ 3 kms du Sud - Est du projet.

Les unités et sous unités paysagères présentes s'inscrivent dans :

- « Les marches de Bretagne occidentales » qui accueillent le site d'implantation et traversent l'aire d'étude éloignée d'Est en Ouest.
- « Le plateau semi-ouvert de Derval »



Le bocage est le type de paysage le plus courant, très adapté à l'élevage et à la polyculture.

Le paysage se caractérise par des paysages semi-ouverts où alternent des vues plus fermées suivant la densité des haies.

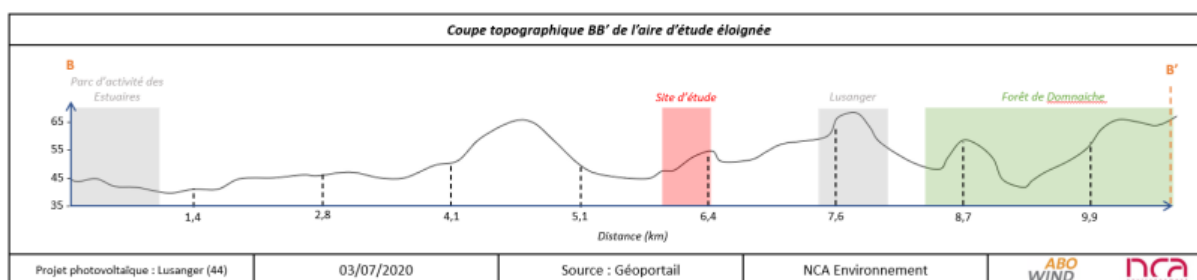
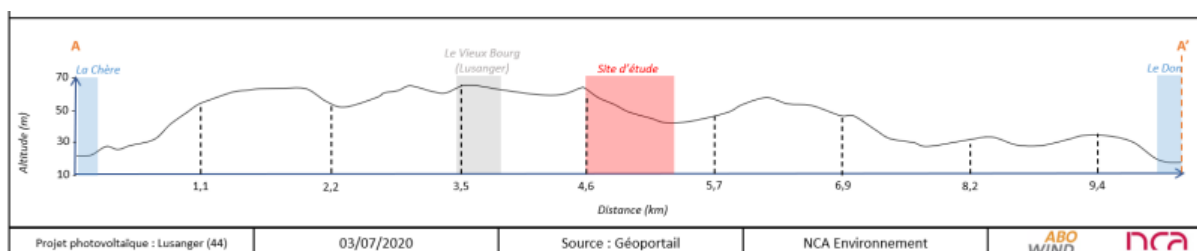
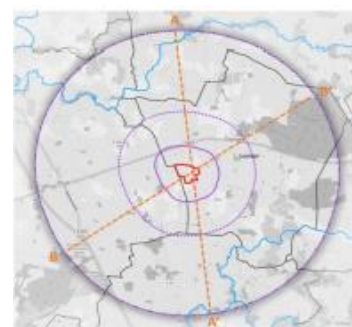
Carte des unités paysagères – Source : DREAL



Les bourgs sont des points de repère dispersés dans l'espace bocager, souvent situés sur les coteaux.

La topographie à l'échelle de l'aire éloignée (5kms) du site d'étude est constituée par une succession de collines aux pentes plutôt douces et cadré au Nord et au Sud par 2 rivières (Chère et Don) caractérisant le plateau semi-ouvert de Derval ;  
Le site d'étude se situe sur le flanc d'une colline et équidistant des cours d'eau qui encadrent l'aire d'étude éloignée.

Ainsi, la topographie générale depuis cette aire et le caractère bocager et vallonné, empêchent la vue sur le site d'étude.



*Coupe topographique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée © NCA*

Dans l'aire d'étude immédiate, le caractère bocager ancien est omniprésent et apporte du volume et de la densité au paysage, tandis que le tissu urbain est discontinu.

Le site d'étude est essentiellement encadré par de vastes étendues cultivées séparées par des haies bocagères et des arbres, essentiellement des chênes à l'âge avancé, également présents dans l'aire immédiate. Ces obstacles visuels compartimentent les parcelles. Une habitation désaffectée et un hangar sont en bordure ouest, auprès de la D39. La zone Est, de l'autre côté de la départementale, reproduit ce paysage.

La production d'énergie renouvelable est déjà présente dans le paysage par la perception des éoliennes voisines notamment.



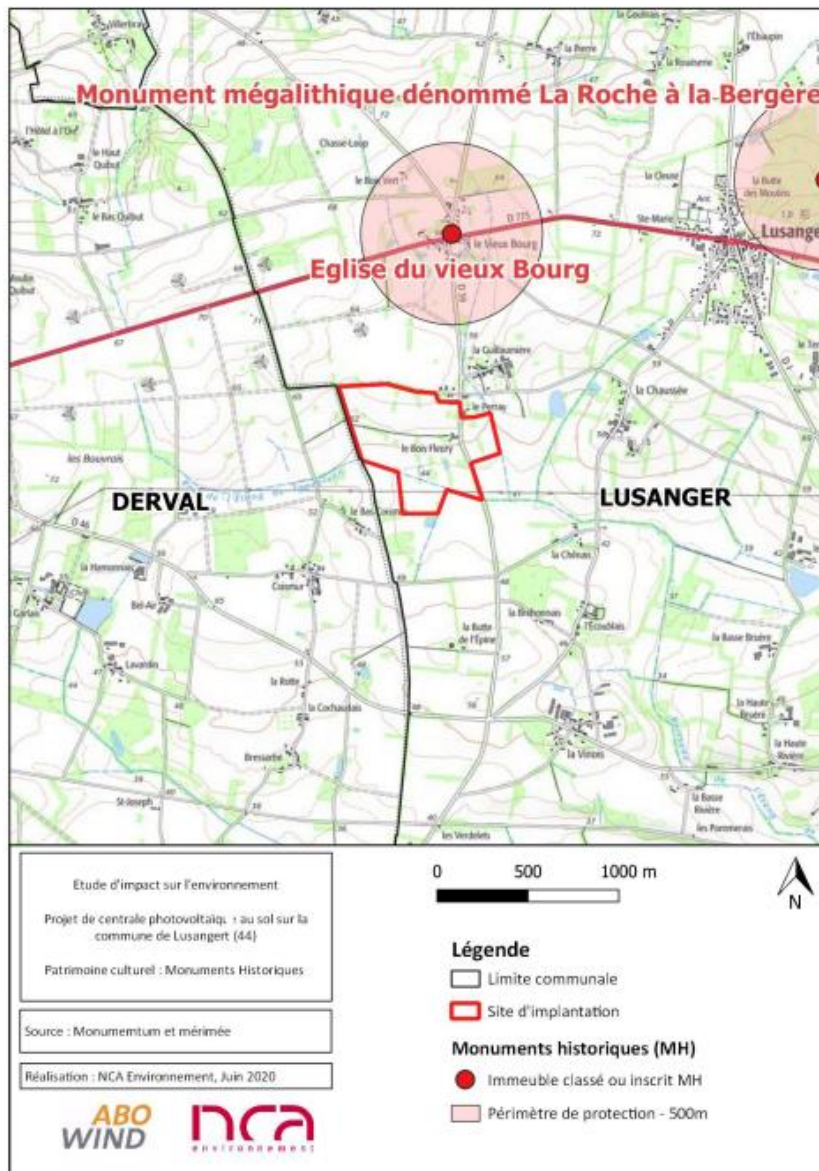
*Composition du site d'étude © NCA*

Le site d'étude est partiellement visible depuis :

- Deux habitations de la guillaumière, au Nord de la zone Ouest, dont une exploitation agricole et dont le reste du bâti est constitué par les bâtiments de l'exploitation. Bien que limitée par la végétation, la visibilité du parc photovoltaïque pourrait être plus éminente en période hivernale, à la chute des feuilles.
- Une habitation au Nord-Est du site, lieu dit Le Perray.

En conclusion, en terme d'inter-visibilité, l'enjeu paysager est globalement faible compte tenu des obstacles visuels, de l'écho de la production d'énergie renouvelable sur le territoire due à la présence d'éoliennes » et de la faible proportion de zones d'habitation. Cependant, les habitations au plus près du site d'étude constituent un enjeu modéré.

S'agissant du patrimoine réglementé, aucun monument historique ou site inscrit ne se trouve dans l'aire d'étude immédiate, le plus proche étant à plus de 880 mètres de l'aire d'implantation



Patrimoine © NCA

- Pas de zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

- Pas d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

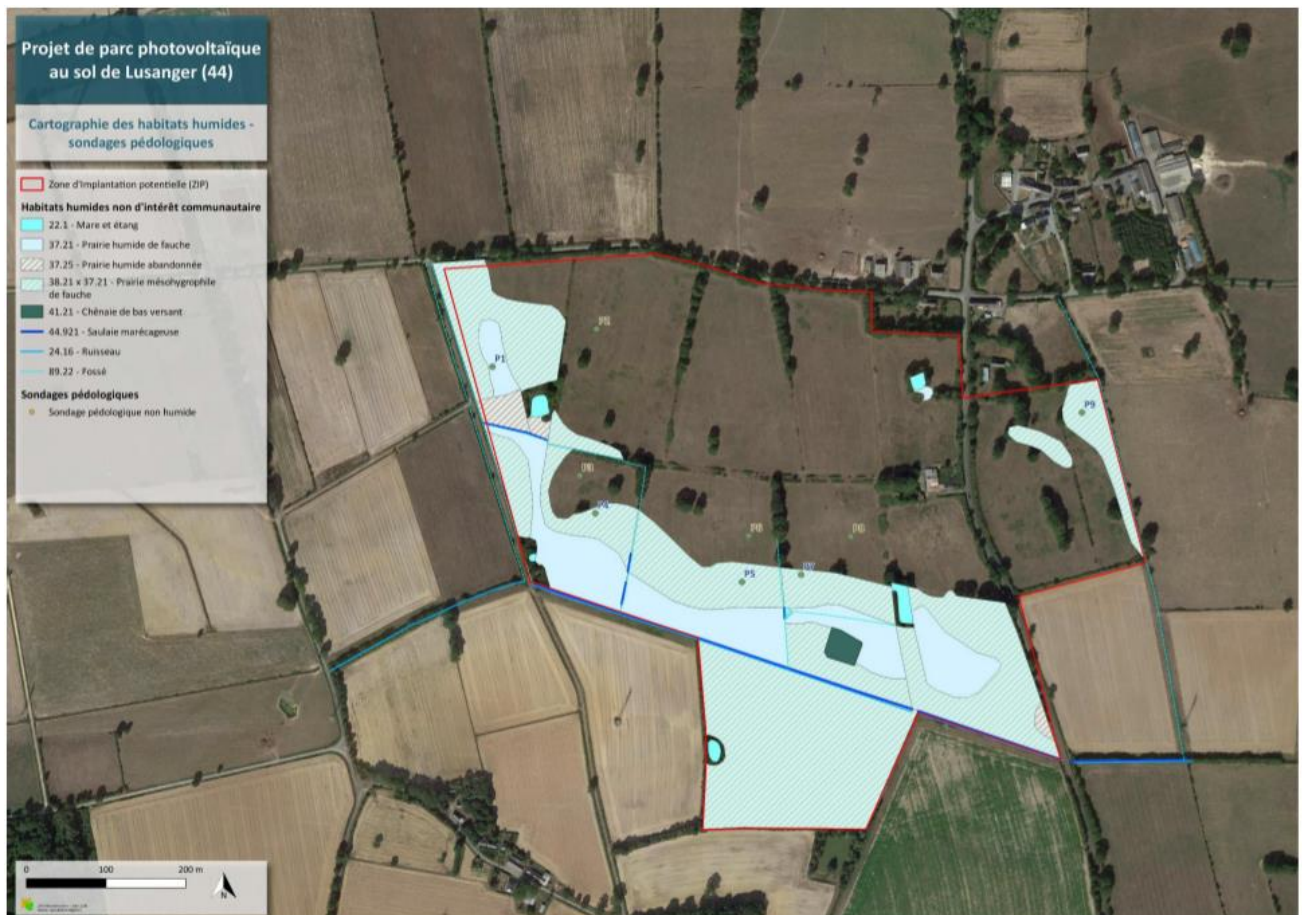
## Les études naturalistes

Les études naturalistes se sont déroulées du mois de février au mois de septembre 2020. Elles ont mis en évidence des sensibilités et enjeux liés au milieu naturel d'importance faibles à fortes.

Les inventaires des habitats font apparaître un certain nombre d'habitats patrimoniaux et remarquables couvrant une surface non-négligeable du site.

Ainsi les bordures sud et ouest, et plus ponctuellement sur la parcelle à l'Est de la D 39, sont caractérisées par l'existence de plusieurs zones humides (prairies humides – prairies mésohygrophiles de fauche), remarquables en raison de leur intérêt intrinsèque en tant que

zone humide, mais aussi en raison de leur originalité locale.



Cartographie des zones humides © CERA Environnement

Pour les mammifères, la zone d'étude présente des enjeux faibles avec des espèces communes ou assez communes dans la région et non menacées. Les milieux les plus favorables sont les zones boisées (bosquets – linéaires de haies) et le vallon des ruisselets / fossés.

Le contexte paysager et écologique, est par contre très favorable aux chiroptères (chauve-souris) : prairies extensives plus ou moins humides, haies arborées avec de nombreux arbres âgés, et présence de mares. Les enjeux chiroptériques apparaissent forts ou assez forts.

En effet, les grands chênes présents constituent de réelles potentialités de gîtes arboricoles pour les chauve-souris tandis que le bocage du site et son interconnexion sont favorables à la chasse et au transit et présentent donc un intérêt tout particulier pour ces espèces.

S'agissant de l'avifaune, les enjeux sont modérés à assez forts. L'essentiel du cortège observé concerne des espèces du milieu bocager et forestier, qui nichent dans les zones boisées, les haies et les buissons. Ainsi le périmètre présente une grande diversité d'espèces communes et non menacées mais aussi plusieurs espèces patrimoniales ou remarquables, fréquentant les milieux buissonnants, arborés et les prairies, soit pour y nicher soit en prospection

alimentaire ou en stationnement. Les oiseaux représentatifs du milieu ouvert sont moins bien représentés.

En conclusion, le réseau dense de haies et les arbres isolés ou sous forme de bosquet ont une grande importance pour le maintien de ces espèces autour du site, d'autant plus que les paysages bocagers du secteur ont été modifiés de manière importante et durable par l'agriculture intensive, faisant disparaître la spécificité de ces bocages locaux.

Les habitats naturels humides présents, les points d'eau, sont naturellement propices à la présence d'amphibiens occupant largement les point d'eau du secteur (notamment les deux mares au sud), comme site de reproduction ou pour l'estivation ou l'hibernation. Deux espèces remarquables ont été observées : le triton marbré et la rainette verte.



*Triton marbré*



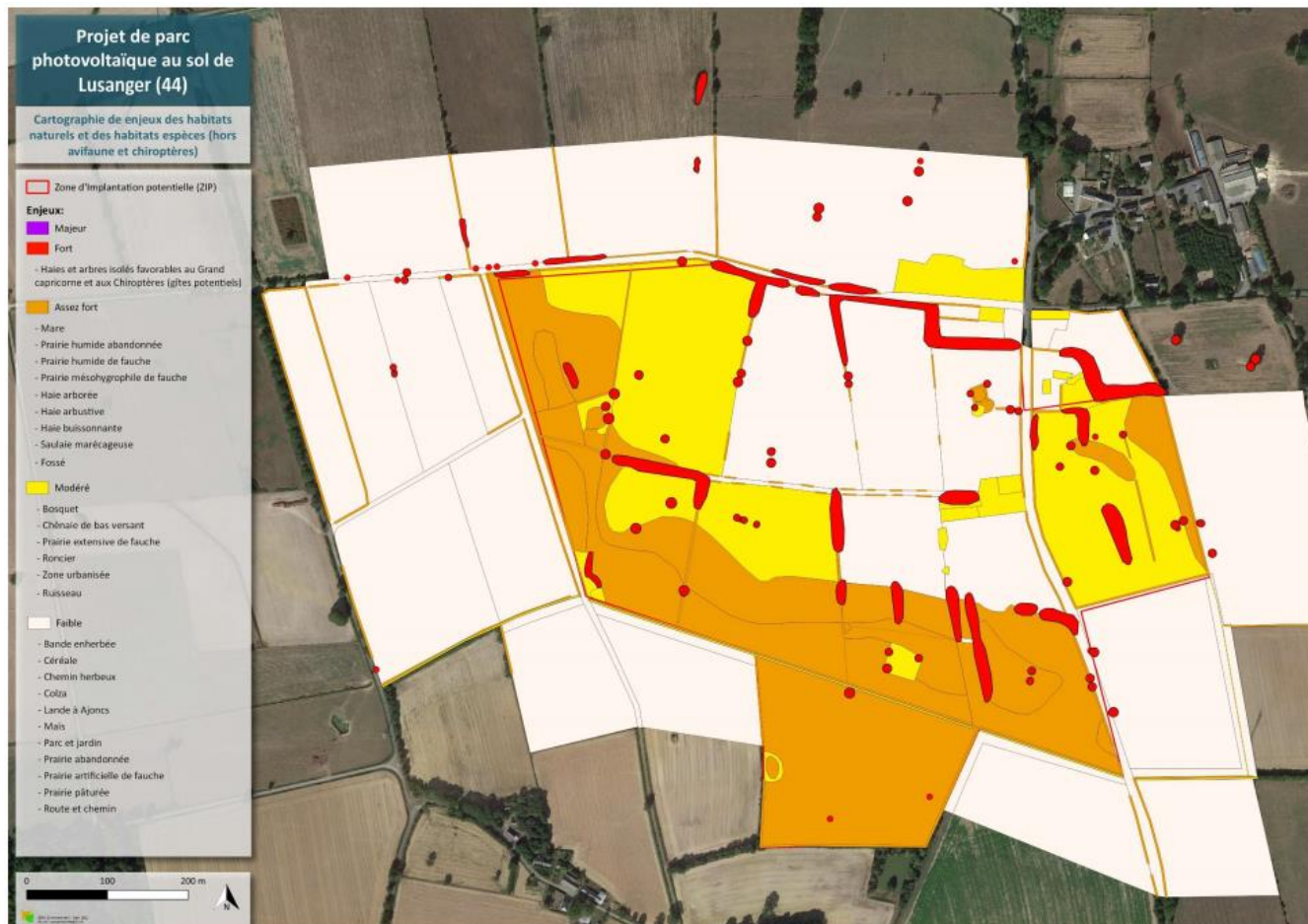
*Rainette verte*

Cet habitat humide particulier est également favorable à une diversité spécifique d'insectes sans intérêt patrimonial tandis que le Grand Capricorne, d'intérêt communautaire, trouve un habitat très favorable dans les nombreux arbres présents. Au final, les enjeux entomologiques sont globalement faibles à modérés sauf pour les coléoptères (Grand Capricorne).



*Grand capricorne*

La carte ci-dessous présente la synthèse des enjeux du milieu naturel.



*Cartographie de la synthèse des enjeux des habitats naturels © CERA Environnement*

## Etude préalable agricole

Le dispositif de compensation agricole collective a été introduit par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt de 2014 (Art.L.112-1-3 du code rural).

Après un diagnostic de l'économie agricole territoriale, il comprend principalement une évaluation financière globale des impacts du projet sur l'agriculture locale, et doit préciser les mesures envisagées et retenues pour éviter et réduire les effets notables du projet.

Si des impacts résiduels demeurent, des mesures de compensation collective factuelles et chiffrées doivent être proposées pour consolider l'économie agricole locale, avec des modalités de mise œuvre, un calendrier et un suivi.

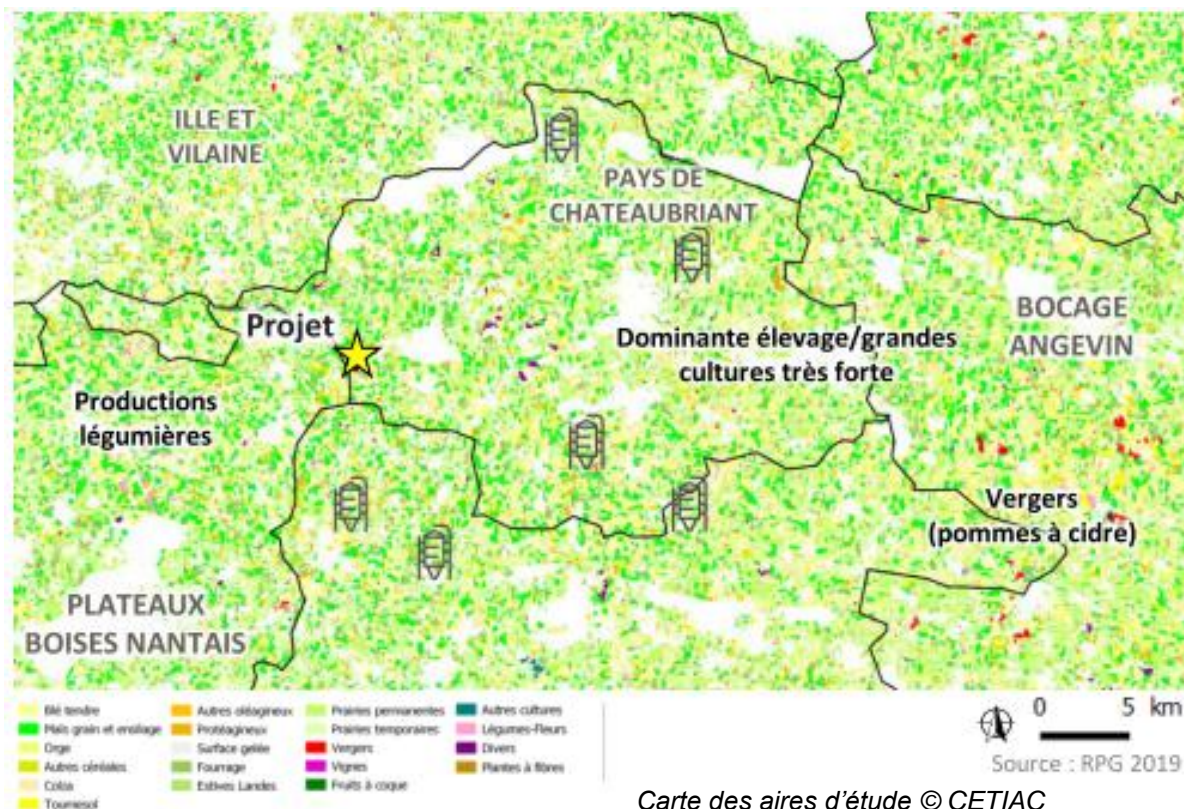
L'emprise cadastrale du projet repris dans l'étude agricole représente environ 40 ha dont environ 20.5 ha dédiés au parc agrivoltaïque.



Emprise parcellaire du projet © géoportail

La définition des aires d'étude définies ci-dessous permettent de dresser un portrait de l'économie agricole à différentes échelles du territoire.

Le projet est situé dans la petite région agricole (PRA) du Pays de Chateaubriant - Derval, espace agricole dense continu et homogène, dominé par l'élevage bovin et les grandes cultures.



Le périmètre d'étude est donc un territoire d'élevage diversifié principalement bovin mais regroupe aussi d'autres filières animales (porcines, volailles, caprines, ovines).

La filière lait est la filière d'élevage principale. Elle est bien structurée (coopératives internationales et organisations de producteurs) mais très impactée non seulement par des prix très bas de revente du lait mais aussi par l'arrêt de la restauration, en pleine crise sanitaire du Covid-19.

La filière grande culture est aussi très bien structurée, avec de nombreux organismes stockeurs (CAPL – TERRENA) et d'usines de transformation (biscuiteries – alimentation animale) tandis que la façade Atlantique permet d'exporter les productions. Le site d'étude n'est pas valorisé par cette filière.

Enfin, le périmètre d'étude est fortement concerné par l'agriculture biologique qui connaît une dynamique de développement forte.

Le type d'activité attendue sur le site d'étude du projet est la valorisation d'une activité ovine bouchère en agriculture biologique dessaisonnée (en lots), d'environ 130 brebis en permanence, et de proximité.

Le pâturage ovin se fera dans le périmètre du parc photovoltaïque, clôturé et équipé d'un système anti-intrusion. Les ovins circuleront dans l'intégralité de l'enceinte. L'ensemencement de départ du site en herbe à mouton, les équipements de base ainsi que l'indemnisation de l'entretien complémentaire seront assurés par l'exploitant du parc photovoltaïque, au travers de la convention bipartite, signée avec un producteur local et investi territorialement.

Les bâtiments agricoles sur site seront réhabilités partiellement, intégrés à la clôture, et le troupeau sera en autonomie fourragère puisque les prairies non incluses dans le périmètre du parc agri-voltaïque conservent leur destination de prairies de fauche à destination de l'exploitation ovine.

La viande est transformée en pays Castelbriantais et commercialisée en magasins bios (BIOCOOP) ou chez des bouchers traditionnels.

Le projet de conversion agricole demande peu d'investissements de départ, réintroduit une production animale déficitaire sur le territoire, avec des contraintes d'élevage limitées ; passera l'îlot en Bio ; et valorisera les parcelles en pâturage tournant, en synergie avec la production d'énergie renouvelable.

## **Solutions alternatives envisagées**

### **Mesures d'évitement, réduction et compensation**

Au cours du développement d'un projet photovoltaïque, des pistes de réflexion sont examinées avec les bureaux d'études pour éviter ou réduire les impacts liés au projet, et en dernier lieu, compenser les impacts résiduels importants et persistants après la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction.



## Prise en compte des enjeux environnementaux

Il a été identifié l'importance des habitats particuliers de la zone d'étude pour la conservation des espèces inventoriées sur site.

Ainsi sont évités :

- Toutes les zones humides en bordures Sud et Ouest, ainsi que la parcelle à l'Est de l'autre côté de la RD 39
- Les linéaires de haies arbustives et arborées, qui ne seront pas impactées.

Ces mesures d'évitement ont réduit l'emprise du parc agri-voltaïque de manière importante (voir plan d'implantation).

## Intégration paysagère

Des mesures de réduction sont initiées en lien avec les enjeux liés à une possible inter-visibilité:

- Un certain nombre de photomontages sont en cours de réalisation pour permettre de visualiser l'intégration du parc dans le paysage.
- Au Nord - Est, côté Ouest de la route départementale, route de La Guillaumière, une inter-visibilité avec le parc est possible, notamment en période hivernale, après la chute des feuilles :  
Les haies existantes qui ourlent déjà les limites de la parcelle d'implantation seront renforcées d'essences locales pérennes ;
- Au Nord - Est, coté Est de la RD 39, lieu-dit Le Perray, toute covisibilité est évitée puisque la parcelle adjacente est retirée de l'emprise du parc.
- La clôture (2m de hauteur environ), sera de type « agricole », en mailles larges type Ursus (moutons) de couleur gris galva et les poteaux en bois. Les postes de livraison, en bordure de site, au centre nord, seront en bardage bois. Le portail est prévu de la même couleur.



Ainsi, l'ensemble du parc s'intègre facilement à la trame verte bocagère existante.

### Réduction des impacts du chantier de construction

Le planning des travaux sera adapté de manière à minimiser les impacts sur le milieu naturel environnant.

### Reconversion d'activité agricole et rurale

#### **Pastoralisme ovin label BIO sur les zones closes d'implantation de panneaux solaires :**

Une prairie sera semée sur les zones d'implantation de panneaux.

Ce couvert végétal permanent permettra, d'une part, de considérablement améliorer la biodiversité par une amélioration des zones d'habitat pour la faune terrestre et l'avifaune, et d'autre part, de fournir au troupeau d'ovins, une zone de pâturage dédiée et sécurisée.



**Annexe – Registre des observations**

**OUVERTURE DE LA  
CONCERTATION PREALABLE**

Projet de parc agrivoltaïque  
Commune de Lusanger (44590)

**DATE :** 12 mars 2021

**HEURE :**

**CACHET DE LA MAIRIE :**

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Nom Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse postale :** \_\_\_\_\_

**Adresse email :** \_\_\_\_\_

**Observations concernant le projet photovoltaïque :**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Gaston Bileitczuk**  
Responsable de projets

06.45.85.22.12  
[gaston.bileitczuk@abo-wind.fr](mailto:gaston.bileitczuk@abo-wind.fr)

**ABO Wind**  
2 rue du Libre Echange  
CS95893  
31506 TOULOUSE cedex  
5  
[www.abo-wind.fr](http://www.abo-wind.fr)

**ABO**  
**WIND**  
**SOLAR**